



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE  
ARRONDISSEMENT DE MAMERS  
CANTON DE SILLÉ LE GUILLAUME  
COMMUNE DE LE GREZ  
1, Place de la Mairie  
72140 LE GREZ  
Tél : 02.43.20.10.49  
Courriel : [commune-de-le-grez@wanadoo.fr](mailto:commune-de-le-grez@wanadoo.fr)

**Compte rendu de la SÉANCE DU 06 Octobre 2022**  
**Affiché en exécution des Articles L2121-25 et R2121-11 du CGCT**

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le 06 Octobre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à l'annexe de la mairie (Salle polyvalente) de Le Grez en séance publique sous la présidence de Mme COTTIN Martine, Maire.

Étaient présents : COTTIN Martine, CHAUVIN Christian, CREPIN Sylvie, VERLIAC Thibault, COTEL Aurélie, GAUQUELIN Fabrice, HOULBERT Stéphane, PELLIER Céline.

Était représenté : HOOGHMSTRA Laëticia représentée CREPIN Sylvie

Étaient absents non excusés : CHAUVEL Pascal,

Démissionnaire : DELBARRE Jean-Pierre

**Secrétaire de séance** : Mme Aurélie COTEL

**Le procès-verbal de la dernière séance 08 septembre 2022 est lu et adopté à l'unanimité.**

**Sommaire**

- 1- Point sur les travaux en cours
- 2- Travaux pour 2023
- 3- Projet PLUI
- 4- Noël – Repas des anciens – Noël des enfants
- 5- Point sur le Comice agricole 2023 au Grez
- 6- Compte rendu de différentes réunions
- 7- Questions Diverses.

.....

**1- Point sur les travaux en cours**

**Voirie**

L'entreprise ELB nous informe que les travaux de voirie devraient débuter début novembre 2022

**Eglise**

1-L'architecte du CAUE va venir voir les travaux suite à notre demande de subvention faite au Département de la Sarthe.

2- Pour faire les travaux sur la façade l'entreprise doit enlever les descentes de gouttière et les mettre sous toit

3- Les descentes de gouttière sont hors d'usage, il faut les changer, l'entreprise va envoyer un devis complémentaire pour ces travaux.

**Salle des fêtes :**

Problèmes de courant lors de la dernière location ce week-end.

Des insectes dans le compteur LINKY.

Problème chauffe-eau à voir en même temps que la vérification annuelle de la Climatisation.

**2 - Travaux pour 2023**

**Salle des fêtes :**

Prévoir refaire les peintures intérieurs et extérieurs, et remanier l'agencement de la cuisine.

### Cimetière :

Un rendez-vous est prévu le Lundi 24 octobre 2022 avec une entreprise pour faire une proposition suite au PV d'abandon qui sera établi.

### Voirie :

Route d'Hantenaise : refaire une partie de la chaussée et voir l'aménagement des points dangereux (ralentisseur « coussins berlinois »).

Demander une étude de travaux au Cabinet INGERIF.

Revoir les carrefours dangereux.

Voir le chemin de la Vallière : mettre une couche d'usure ou faire du point à temps.

**Radar pédagogique** : Problème de connexion pour récupérer les données avec la Hotline.

### 31/2022            Objet Voie Verte

Une réunion entre les communes suivantes : St Rémy de Sillé, Le Grez, et Sillé-le Guillaume a eu lieu pour la présentation de la déviation de Sillé par le Département.

Le conseil municipal demande si c'est un projet d'utilité publique ? Et s'interroge sur la continuité du projet de la Voie Verte sur la Commune de LE GREZ.

Sachant que le conseil municipal a déjà validé la première phase de la voie verte en le cimetière à l'entrée du Camping et que les travaux vont commencer en Novembre 2022.

Pour la deuxième phase en 2023, Le Maire propose un vote à bulletin secret pour savoir si la commune continue le projet de voie verte en 2023 après le camping pour rejoindre la voie verte de Sillé-le Guillaume.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté comme ci-dessous :**

**Résultat du vote : 1 abstention – 6 pour – 2 contre.**

**Le vote confirme la continuité du projet de la Voie Verte pour 2023.**

### 3-Projet PLUI

#### 32/2022            Objet /Elaboration Du Plan PLUi pour La Commune de LE GREZ

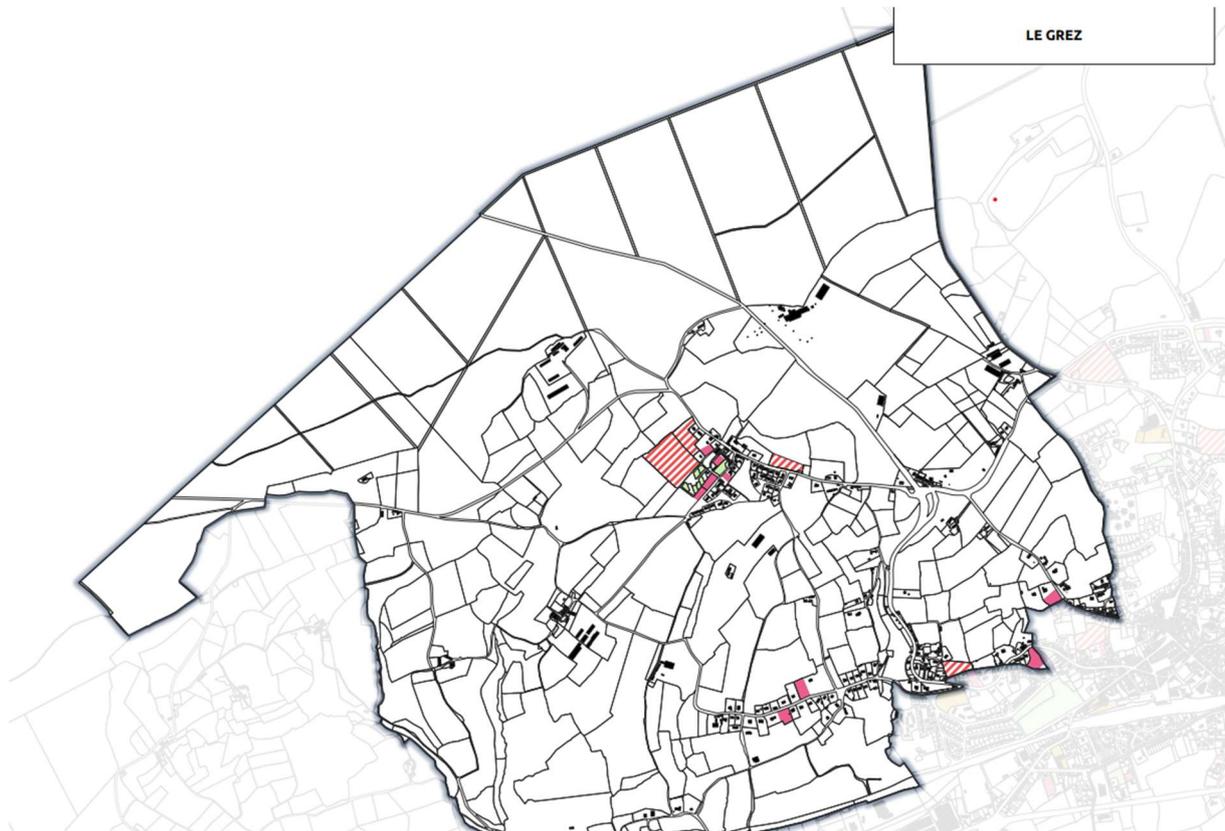
Le projet du PLUi de la 4CPS a repris, une carte pour LE GREZ a été proposée par la Société GEOSTUDIO, Mme le Maire a présenté cette carte aux élus

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal souhaite apporter des modifications qui seront transmises à la Société GEOSTUDIO afin qu'elle en tienne compte pour le projet final**

**A savoir que le centre bourg doit être au maximum constructible. Par contre supprimer la zone constructible entre le 5 rue St Nicolas et le Cimetière.**

**Que les habitations en campagne puissent être rénovées ou réhabilitées.**

Voir plan élaborer par geostudio



#### **4 -Noël – Repas des anciens – Organisation**

##### **Repas des anciens :**

##### **Dimanche 4 Décembre 2022**

Le choix du menu a été fait, l'animation a été choisie, le contrat sera envoyé à la mairie pour signature et les invitations ont été remises à Mme CREPIN, pour la distribution en même temps que la Brève d'Octobre.

##### **Noël des enfants :**

##### **Dimanche 11 Décembre 2022**

L'animation a été choisie et le contrat est signé

La liste des enfants a été transmise à Mme COTEL et M VERLIAC, et un état des stocks en mairie a été fait.

Les invitations sont en élaboration et seront remises à Mme CREPIN, pour la distribution en même temps que la Brève d'Octobre.

#### **5 -Le Comice 2023 au Grez**

Mme le Maire informera le Président du Comice cantonal lors de la remise des prix 2022, que la commune de LE GREZ veut bien faire le Comice 2023, mais seulement sur une journée le Samedi.

La 4CPS apportera une subvention pour la manifestation pour un montant de 2 500 €

Une réunion publique est à prévoir pour le 4 novembre 2022 en accord avec le Président M CHAUMONT.

Un flyer pour le comice sera à distribuer en même temps que la Brève du GREZ.

## 6- Compte rendu de différentes réunions

Réunion du 29/09/2022 : Les Jardins Partagés du Grez -Le compte rendu a été fait par Mme CREPIN (il peut être consulté en mairie)

Réunion de la 4CPS : Le compte rendu a été fait par Mme HOOGHIEMSTRA, mais lu par Mme CREPIN (de même il est disponible en mairie pour lecture)

## Questions Diverses.

33/2022

Objet : adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57

**Vu** l'article L.2121-29 du C G C T ;

**Vu** le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) ;

**Vu** l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

**Vu** l'avis favorable du comptable en date du 05/10/2022 et sous la recommandation de la Conseillère aux décideurs locaux ;

→**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

**- d'adopter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 la nomenclature budgétaire et comptable M 57 « abrégée » ;**

**- de préciser que cette nomenclature M 57 s'appliquera aux budgets suivants :**

**\* Budget général de la commune de LE GREZ**

**\* Budget du lotissement de la commune de LE GREZ**

**-que l'amortissement obligatoire ou sur option des immobilisations acquises à compter de 1<sup>er</sup> janvier 2023 est linéaire et pratiqué à compter de la date de mise en service du bien selon la règle du pro rata temporise ;**

**- que les durées d'amortissement seront celles qui étaient antérieurement appliquées ;**

**-que sera appliqué l'amortissement par composants au cas par cas, sous condition d'un enjeu significatif ;**

**- de maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun**

**-de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif en totalité sur l'exercice avec un étalement budgétaire ;**

**-d'autoriser Le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;**

**-d'autoriser Le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

La séance s'est levée à 22 heures

Le Maire,  
Martine COTTIN

